

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'OPTEVOZ

Séance du 9 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	08
Votants	09
Date de convocation	04.04.2024

Présents : 08 : ANTONIO Séverine ; DOLCI Jérémie ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; QUILES Joseph ; RUIS Aurélie ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre.

Excusés : 01 : COTELLE Romain qui a donné pouvoir à Laurent RUIS.

Absents : 04 : BEL Damien ; RANDY Bernard ; TOUZET Kathrine ; VIDAL Patricia.

Rappel des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

FINANCES	Approbation du Compte de gestion 2023
FINANCES	Approbation du compte administratif 2023
FINANCES	Affectation du Résultat de fonctionnement 2023
FINANCES	Vote du Budget primitif 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures 00.

Administration générale

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Séverine ANTONIO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Commission Finances

Rapporteur : Joseph QUILES

DÉLIBÉRATION N° 2023-17	FINANCES Approbation du Compte de gestion 2023
--------------------------------	--

Le maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Le maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Percepteur du SGC de la Tour-du-Pin.

Il précise que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : OPIEVOZ -
ETAT : II-1**Résultats budgétaires de l'exercice**

28600 - OPIEVOZ -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	619 774,80	1 195 985,47	1 815 760,27
Titres de recette émis (b)	176 030,93	662 577,93	838 608,86
Réductions de titres (c)		692,86	692,86
Recettes nettes (d = b - c)	176 030,93	661 885,07	837 916,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	619 774,80	858 978,00	1 478 752,80
Mandats émis (f)	345 265,28	496 045,04	841 310,32
Annulations de mandats (g)		6 492,88	6 492,88
Dépenses nettes (h = f - g)	345 265,28	489 552,16	834 817,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		172 332,91	9 098,56
(h - d) Déficit	169 234,25		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : OPIEVOZ -
ETAT : II-2**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

28600 - OPIEVOZ -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-76 574,80		-169 234,35		-245 809,15
Fonctionnement	643 968,27	76 574,80	172 332,91		739 726,38
TOTAL I	567 393,47	76 574,80	3 098,56		493 917,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	567 393,47	76 574,80	3 098,56		493 917,23

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du SGC de La Tour du Pin.
- autorise le maire à signer le compte de gestion 2023.

DÉLIBÉRATION N° 2023-18	FINANCES Approbation du Compte Administratif 2023
--------------------------------	---

Le maire rappelle que la présentation des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2023 tant en dépenses qu'en recettes en section de fonctionnement et d'investissement, a été faite en détail lors des réunions de travail du conseil municipal.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2023	345 265,28 €	489 552,16
RECETTES 2023	176 030,93 €	661 885,07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	169 234,35 € (déficit)	172 332,91 € (excédent)
RESULTAT 2022	76 574,80 € (déficit)	567 393,47 € (excédent)
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	245 809,15 € (déficit)	739 726,38 € (excédent)

Le maire quitte la salle pour laisser la présidence à Emilie PILLAZ, adjointe.
Le maire s'étant retiré, il n'a pas pris part au vote.

Emilie PILLAZ propose aux élus de se prononcer sur la gestion comptable de l'exercice 2023 et sur l'adoption du compte administratif :

Le maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- adopte le compte administratif 2023 tel qu'il a été présenté.

DÉLIBÉRATION N° 2023-19	FINANCES Affectation du Résultat de fonctionnement 2023
--------------------------------	---

Le compte administratif validé, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats constatés en fin d'année 2023.

Considérant que le compte administratif 2023 présente :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2023 : excédent de 172 332.91 €
 - Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 567 393.47 €
- Soit un résultat cumulé fin 2023 : excédent de 739 726.38 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2023 : déficit de 169 234.35 €
 - Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 76 574.80 €
- Soit un résultat cumulé fin 2023 : déficit de 245 809.15 €

- Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : 159 515 €
 - Recettes d'Investissement restant à réaliser : 153 495 €
- Soit un solde des restes à réaliser : déficit de 6 020 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à fin 2023 au compte 1068 « excédent de fonctionnement », à hauteur de 251 829.15 € pour combler le déficit d'investissement et le solde des Restes à réaliser ;
 - d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement de 487 897.23 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- Il est précisé que ce montant peut potentiellement être affecté au financement de la section d'investissement mais pas en deçà d'un montant représentant 3 ou 4 mois du budget de fonctionnement et déduction faite des dépenses obligatoires d'investissement (remboursement du capital d'emprunt).

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit 251 829.15 € au compte 1068
- d'inscrire la différence en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 487 897.23 €.

DÉLIBÉRATION N° 2023-20	FINANCES Vote du Budget primitif 2024
--------------------------------	---

Conformément aux réunions de travail pour la préparation du budget, présentation est faite par chapitre, des dépenses et recettes prévues au budget primitif de l'année 2024, ainsi que le détail par opérations d'investissement.

Chaque poste a été étudié et analysé par le conseil municipal en fonction des besoins et/ou propositions de chacune des commissions.

Le budget primitif présente ainsi :

- une section d'investissement en équilibre à 567 017.15 € avec un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 251 829.15 € pour combler le déficit d'investissement 2023 et le solde des restes à réaliser
- une section de fonctionnement en suréquilibre avec 729 011 € en dépenses et 1 142 214.23 € en recettes.

Le maire soumet donc au vote le budget primitif 2024 du budget général de la commune tel qu'il a été présenté.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2024 :
 - en suréquilibre en section de fonctionnement avec 729 011 € en dépenses et 1 142 214.23 € en recettes,
 - en équilibre en section d'investissement à 567 017.15 €

BP 2024 - VIREMENT DE CREDITS N°1 :

Le maire informe le conseil que suite au vote du budget, certains ajustements doivent être opérés :

Section d'investissement – Opération 11 :

- concernant l'achat de chaises pour la salle du champ : lors de la réunion de travail, a été décidé l'achat de 20 chaises pour remplacer les chaises manquantes qui ont été cassées au fil du temps soit un budget de 1 000 €.

Il est proposé au conseil :

- de remplacer la totalité des chaises et de basculer les chaises restantes à la salle des fêtes. (coût pour 100 chaises coque : 3 240 € (compte 2184 Op.11)
- l'achat d'un banc pour 488.40 € (compte 2158 Op.11), non prévu au BP
- l'achat d'une corbeille en pin : (compte 21578 Op.13), non prévu au BP

soit un total de dépenses de 4 077.23 €.

Les crédits prévus au BP 2024 n'intégraient pas ces nouvelles dépenses et s'avèrent insuffisants.

Le maire propose donc d'effectuer un virement de crédits pour régulariser la situation en prélevant les montants nécessaires sur les « dépenses imprévues » pour 3 100 €.


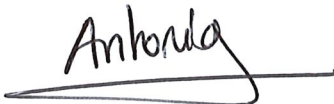
En M57, pas de délibération mais un certificat administratif.

Levée de la séance à 21h30

FEUILLET DE CLÔTURE

N° délibération	Service	Objet	N° page
2024-17	FINANCES	Approbation du Compte de Gestion 2023	29
2024-18	FINANCES	Approbation du Compte Administratif 2023	30
2024-19	FINANCES	Affectation du résultat de fonctionnement 2023	31
2024-20	FINANCES	Vote du Budget Primitif 2024	32

EMARGEMENTS

QUILES Joseph Maire	
ANTONIO Séverine Secrétaire de séance	

Affichage en mairie et sur le site internet de la mairie

Le 29 mai 2024 après approbation du Conseil Municipal lors de la réunion du 28 mai 2024.

